
Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil général de la commune d'Alençon qui demande une indemnité pour les subsistances dont elle s'est privée en faveur des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil général de la commune d'Alençon qui demande une indemnité pour les subsistances dont elle s'est privée en faveur des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26281_t1_0093_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tibles de la nature, doués surtout d'une haine implacable contre toute espèce de tyrannie, nous ne cessons d'arracher aux entrailles de la terre le nitre épouvantable qui portera la consternation et la mort au sein des phalanges coalisées, et qui renversera tous les téméraires qui, à l'exemple des Cromwells, des Sylla, des Catilina, voudraient recueillir le fruit de leur scélératesse sur des monceaux de cadavres, sur les décombres ensanglantés de la République, et l'entière destruction de l'égalité et de la liberté. Salut, Cordialité, Persévérance ».

BAGUES, BOURPON, BAFFOËRT.

16

Les agriculteurs, réunis en Société populaire à Paulhiac, département du Gers, disent à la Convention que, moins habiles à parler qu'à aimer la patrie, ils ont frémi d'indignation en apprenant les complots tramés contre la liberté; ils l'invitent à continuer sa glorieuse carrière, et promettent de ne jamais se séparer de leurs fidèles représentants.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paulhiac, s.d.] (2).

« Pères de la patrie,

Si nous avons le talent d'écrire comme celui de cultiver nos champs, la seule peinture des sentiments que nous a inspiré la nouvelle trahison qui vient d'échouer contre votre sagesse serait le sujet d'un sublime discours. Mais, simples élèves de la nature, nous ne connaissons que l'art d'aimer notre patrie, et de vous chérir parce que vous voulez son bonheur.

Pères de la patrie, marchez hardiment jusques au bout de la carrière que vos travaux ont ouvert, vos vertus en aplaniront tous les sentiers. Nous ne vous abandonnerons jamais. Nous mourrons avec vous ou nous arriverons avec vous aux hautes destinées qui sont dues au premier peuple de la terre.

Vive la République, Ça ira, jamais nos vieillards n'ont vu une si belle apparence de récolte; les grains, les légumes, les fruits semblent se disputer l'avantage de faire succéder l'abondance à la disette ».

CAPURAN, LATOUR, LALUBIE.

17

Le conseil général de la commune d'Alençon appr. audit aux heureux succès des armées, à la punition des traîtres, et demande une indemnité pour les subsistances dont elle s'est privée en faveur des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de l'adresse à la commission des subsistances (3).

(1) P.V., XXXVII, 30. *J. Fr.*, n° 590. Paulhiac plus souvent écrit Paulhiac.

(2) C 303, pl. 1110, p. 11. Les Agriculteurs amis de la Constitution de 1793.

(3) P.V., XXXVII, 30. *J. Sablier*, n° 1302.

Le Conseil général de la commune d'Alençon félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux. La mer, dit-il, ne se couvre de richesses que pour les déposer dans nos ports. Les rebelles de la Vendée bientôt exterminés, nos armées renforcées, vos plans sagement combinés, tout nous annonce une victoire infaillible.

La Convention purgée des traîtres et des intrigans qu'elle renfermait, la justice et la vertu mises à l'ordre du jour, nous présagent le règne du bonheur.

Ce grand ordre était digne du peuple français et de ses représentants. Il a été reçu par les citoyens d'Alençon, au milieu des cris mille fois répétés de vive la République, vive la Convention.

Il termine par représenter que les subsistances destinées à ses concitoyens ont été données aux armées qui combattaient les brigands (1).

18

La Société populaire d'Autun (2) annonce à la Convention les mesures qu'elle a prises pour déjouer les malveillans, et l'invite à faire prendre les mêmes mesures par toutes les sociétés populaires de la République.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi de l'adresse au Comité de salut public sont décrétés (3).

[Adresse de la Sté popul. d'Autun à la Conv.] (4).

L'espoir des partisans de la tyrannie repose particulièrement sur l'agitation et le soulèvement des paisibles habitans des campagnes. Aussi n'est-il pas de moyens qu'ils n'emploient pour parvenir à leurs fins criminelles. Déjà, des émissaires soudoyés sans doute, qui manœuvrent incognito, sèment les propos les plus absurdes, mais les plus propres à surprendre l'ignorance et la crédulité, à provoquer le découragement et les inquiétudes. L'impudeur contre-révolutionnaire va jusqu'à convertir en poison les bienfaits de la patrie. On a la scélératesse d'insinuer que le tableau des indigens, dont on s'occupe d'après un décret salubre, n'est autre chose qu'une liste des individus que l'on veut repousser du sein de la République, comme lui étant à charge.

Ceci n'est qu'un faible échantillon des infamies qui se débitent et dont il est difficile d'atteindre les auteurs. La Société d'Autun, pénétrée de ces effrayantes vérités, fait un choix rigoureux de membres éclairés et brulans de patriotisme qui, tous les décadis, iront exercer l'apostolat révolutionnaire jusque dans les plus petits hameaux, jusqu'au fond des chaumières.

Que cette mesure efficace soit exécutée par toutes les Sociétés populaires; cette arme, bien dirigée, ira droit au cœur de la coalition, qui déjà vaincue par la force, n'espère triompher qu'en créant des nouvelles Vendées, qu'en occasionnant des crises partielles et convulsives.

(1) Bⁱⁿ, 18 flor.

(2) Saône-et-Loire.

(3) P.V., XXXVII, 30. *M.U.*, XXXIX, 279; *J. Sans-Culottes*, n° 446; *J. Perlet*, n° 592; *J. Univ.*, n° 1627; *J. Matin*, n° 685; *J. Lois*, n° 586.

(4) *Rép.*, n° 138; *Audit. nat.*, n° 591.